

PRÉFACE

Une coutume, plus que trentenaire, exige que les thèses présentées à la faculté de droit de l'Université Laval soient livrées au public. C'est là l'unique raison de la publication de ce volume.

Cette obligation bien pénible, puisqu'elle force l'auteur à dévoiler le secret de son peu d'érudition et de formation littéraire, le serait d'avantage, si elle ne lui donnait l'occasion de dire ce qu'il éprouve de reconnaissance envers les hommes distingués qui président aux destinées de l'Université Laval, et spécialement, de la faculté de droit. Il n'a pas su mettre à grand profit leurs enseignements, l'imperfection de cette thèse le témoigne, mais il a appris d'eux à aimer l'étude et à apprécier les avantages et les plaisirs qu'elle apporte avec elle. Il croirait donc manquer à un devoir impérieux s'il ne leur en rendait ce témoignage public.

CHARLES-AUGUSTE CHAUVEAU.

Québec, juin 1903.